



Activité partielle



Pour

Garde d'enfant

Le syndicat Cgt est intervenu, ce jour, auprès de notre service RH afin que celui-ci modifie son information du 07 avril 2021 (activité partielle et garde d'enfant).

En effet, la DIRRECT nous a confirmé que **le seul justificatif** nécessaire pour être en activité partiel au motif garde d'enfant en période de confinement est une attestation sur l'honneur stipulant :

« Qu'il est le seul des deux parents à bénéficier de l'activité partielle au motif de la garde d'enfant »

Et ce même en période de vacances scolaire.

La CGT